

**COMPTE RENDU DU COMITE**  
**CAISSE DES ECOLES**  
**DU 09/04/2013**

L'an deux mille treize, le neuf avril à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le deux avril, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS, Vice - Présidente.

**Etaient présents :**

Mme OLAS, M. LE GAL, Mme GALLOCHER, Mme CABEAU, M. LAMBERT, Mme TAUPIN-CARTIGNIES, Mme CONSTANCE, Mme LAMARRE-TABARI, Mme DEMAZIERE, Mme CROISY, M. DISCH

**Absents excusés :**

Mme MASSARE, Mme PARQUET, Mme CORNUS, Mme TAILLIEU, Mme GUIMBARD, Mme WANLIN, Mme PLUVINAGE, M. PLUVINAGE

**Excusés représentés :**

M. BILLOUT par Mme OLAS  
M. VELLER par Mme GALLOCHER  
Mme WALCZINSKI par Mme TAUPIN CARTIGNIES  
M. HUE par Mme CONSTANCE  
M. DURIEUX par M. LE GAL

**2013/004 - OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2012 DU BUDGET POUR AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Comité,

VU le décret numéro 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Considérant l'excédent de fonctionnement que présente la clôture de l'exercice 2012, soit la somme de 30 417.49 €

Considérant l'excédent d'investissement que présente la clôture de l'exercice 2012 soit la somme de 31 227.16 €

Considérant le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 15 963.52 €

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

### **ARTICLE UN**

PREND ACTE du report sous l'imputation 001 aux recettes de la section d'investissement, de l'excédent de clôture de l'exercice, soit la somme de 31 227.16 €

### **ARTICLE DEUX :**

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de fonctionnement, la somme de 30 417.49 €

### **ARTICLE TROIS :**

Prend acte du report des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme de 15 963.52 €

### **2013/ 005 : OBJET : APPROBATION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES – ANNEE 2013**

Dans ces dépenses de fonctionnement, il a été prévu l'achat de mallettes dans le cadre de la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) que les écoles doivent établir (article 606320 petit équipement pour activités)

*M. LAMBERT : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de dépenses en 2012, pour frais de nettoyage des locaux ?*

*Mme OLAS : cela concerne le nettoyage des vitres, la Société qui faisait le nettoyage a déposé le bilan, il n'y a donc pas eu de facturation. Un nouveau contrat devra être signé mais dans l'attente une nouvelle Société fera un passage prochainement, Société Nangissienne qui est déjà intervenue courant 2012 dans les locaux municipaux pour palier le problème rencontré.*

*Mme OLAS : le budget « personnel » est en augmentation car nous avons prévu un poste à 18h dans le cadre de l'ouverture conditionnelle à l'école maternelle Noas. Ce sera un poste à 18h comme il existait avant la fermeture d'une classe.*

*Mme CONSTANCE : dans quel délai saurons nous si cette ouverture est confirmée ?*

*Mme OLAS : Nous travaillons actuellement sur ce dossier. Ce n'est pas simple, il nous faut transférer des élèves donc convaincre les familles.*

*Mme DESMAZIERES : s'il y a transfert, cela s'applique aux fratries ?*

*Mme OLAS : oui toutes les fratries*

*La participation financière de 12€/élève pour les sorties scolaires est également prévue dans ce budget (article 6574), ceci afin d'aider les écoles à payer les frais engagés. La subvention sera versée à la coopérative scolaire ou à l'association qui gère les fonds de la coopérative scolaire avant la sortie sur présentation d'un projet.*

*Mme TAUPIN CARTIGNIES : la somme ne peut servir qu'à payer le transport ?*  
*Mme OLAS : il sera versé 12€/élève la somme sera ensuite gérée par l'équipe enseignante.*

*S'en suit le vote*

La Caisse des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2012/006 en date du 30 mars 2012 approuvant le budget de la caisse des écoles pour l'année 2012,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2013/003 en date du 18 février 2013 relative au débat des orientations budgétaires,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2013,

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE :**

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget de la caisse des écoles s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 894 607.71 € en section de fonctionnement ;
- 47 549.23 € en section d'investissement.

**DEPENSES**

**FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
011	Charges à caractère général	352 093.45	16		
012	Charges de Personnel	514 490.00	16		
65	Autres charges gestion courante	13 150.00	16		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES GESTION DES SERVICES</b>	<b>879 733.45</b>			
67	Charges exceptionnelles	500.00	16		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>880 233.45</b>			
042	Opérations d'ordre entre section	14 374.26	16		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 374.26</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>894 607.71</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>894 607.71</b>			

**Mme OLAS** : Dans les dépenses d'investissement il a été prévu, entre autre, une somme pour l'achat de mobilier supplémentaire pour l'ouverture de classe, la pose de films solaires, pour les fenêtres du préfabriqué élémentaire Noas ; le renouvellement de mobilier en élémentaire Rossignots ou achat pour la nouvelle classe (ouverture définitive) ; une auto laveuse pour les agents d'entretien école élémentaire Rossignots pour l'entretien des grandes surfaces, une petite auto laveuse pour les écoles maternelles (environ 9 000 euros pour ces 2 machines) et divers matériel ou mobilier, équipement informatique demandés par les écoles

S'en suit le vote

### INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
21	Immobilisations corporelles	31 585.71	16		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>31 585.71</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>31 585.71</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	15 963.52	16		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>47 549.23</b>			

**M. LAMBERT** : Pourquoi les recettes relatives aux participations classes de découverte augmentent elles ? Y a-t-il plus d'enfants qui partent ?

**Mme TAUPIN CARTIGNIES** : les participations des communes extérieures pour les frais de scolarisation diminuent, y a-t-il moins d'enfants des communes extérieures ? Et qu'en est il effectivement des recettes participation des familles pour classes de découverte ? une augmentation importante est prévue.

**Mme OLAS** : pour les frais de scolarisation il y a effectivement moins d'enfants de l'extérieur

En ce qui concerne l'augmentation des recettes participation des familles pour classes de découverte, la réponse n'ayant pas été donnée lors de la réunion, veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse.

Une erreur d'estimation a été faite au moment de la préparation du budget.

Au vu des dépenses, si cela est nécessaire, en cours d'année, une décision modificative sera établie.

S'en suit le vote

**RECETTES  
FONCTIONNEMENT**

<b>CHAP</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>VOTE POUR</b>	<b>VOTE CONTRE</b>	<b>ABS</b>
70	Produits des services	47 770.00	10	2	4
74	Dotations et Participations	815 920.22	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>863 690.22</b>			
77	Produits exceptionnels	500.00	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>864 190.22</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>864 190.22</b>			
002	Résultat reporté	30 417.19	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>894 607.71</b>			

**INVESTISSEMENT**

<b>CHAP</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>VOTE POUR</b>	<b>VOTE CONTRE</b>	<b>ABS</b>
10	Dotations fonds divers réserves	1 947.81	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 947.81</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 947.81</b>			
040	Opérations d'ordre entre section	14 374.26	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 374.26</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 322.07</b>			
<b>001</b>	<b>REPRISE ANTICIPEE</b>	31 227.16	16		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>47 549.23</b>			

**2013/ 006 ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION AUX ECOLES MATERNELLES  
ET ELEMENTAIRES POUR L ORGANISATION DES SORTIES SCOLAIRES**

Le comité de la caisse des écoles,

Vu le décret n° 60 977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012/JUIN/069 du 27/06/2012,

Vu la délibération du conseil municipal du 15/04/2013 abrogeant la délibération sus nommée,

Vu la nécessité d'apporter un soutien financier aux écoles dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires,

Considérant que cette dépense est désormais prévue dans le budget de fonctionnement de la caisse des écoles,

Vu le budget de la caisse des écoles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ARTICLE UN :**

DECIDE d'accorder une aide financière de 12 euros/élève par classe pour les sorties scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/2013

**ARTICLE DEUX :**

DIT que ce montant viendra diminuer le coût du transport et sera versé à la coopérative scolaire sur production d'un projet en phase de réservation précisant le nombre d'enfants de la classe concernée

**ARTICLE TROIS :**

DIT que la dépense a été prévue au budget de fonctionnement de la caisse des écoles, article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

**ARTICLE QUATRE :**

DIT que cette décision prendra effet à la date du vote de cette délibération